## Commune de LIGINIAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 17 juin 2022 à 20h00 selon convocation en date du 13 juin 2022.

Président: M BIVERT Frédéric.

<u>Présents</u>: M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absent excusé: M TRONCHE (a donné procuration à M VERNIENGEAL)

Secrétaires de séance : Mrs MICHOUX et BUSSIERE

Objet : Délibération n° 2022-034 : Demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la MARPA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'aménagement de la Marpa. Il rappelle que cette opération est inscrite au contrat de solidarité communale 2021-2023 signé avec le Conseil Départemental de la Corrèze. Le conseil départemental s'engage à contribuer financièrement à cette opération au titre des Equipements communaux soit un taux de subvention de 25% avec un plafond de subvention de 15 000 euros. Il présente les devis relatifs à cette opération :

- Acquisition d'un fauteuil de repos : Solutions Autonomie santé : 666.67 € HT;
- Modification d'une installation électrique : PREVET Sébastien : 635.28 € HT ;
- Revêtement de sol dans des salle de bains : MONESTIER : 9 042.65 € HT ;
- Mise aux normes de la plomberie : JC. DEBRY : 2 964 € HT.

Le coût total de l'opération est de 13 308.60 € H.T.

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID: 019-211911300-20220617-DCM2022034-DE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal:

- D'approuver la réalisation d cette opération;
- De solliciter l'octroi de la subvention auprès du Conseil départemental selon les modalités prévues au contrat de solidarité communal 2021-2023 soit : 25% d'aide au titre des équipements communaux sur le montant H.T. du projet à savoir 13 308.60 €.

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le



ID: 019-211911300-20220617-DCM2022034-DE

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- > Approuvent la réalisation de cette opération ;
- > Approuvent la demande d'aide financière ;
- > Arrêtent le plan de financement de l'opération comme suit :

COUT DE L'OPERATION en H.T.		13 308.60 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	25%	3 327.15 €
A LA CHARGE DE LA COMMUNE		9 981.45 €

- Sollicitent l'attribution de l'aide accordée par Monsieur le Président du Conseil départemental;
- Désignent Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération et l'autorisent à signer tous les actes à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 17 juin 2022. Le Maire, Frédéric BIVERT.





Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0